

**CIB**  
**CONFERENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX**  
**DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE**



**RESOLUTION EN FAVEUR DU BATONNIER ISIDORE RUFYIKIRI**

**La Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, réunie à Dakar au Sénégal, pour son 29e Congrès, du 4 au 6 décembre 2014,**

Déplore la décision de radiation du Bâtonnier Isidore RUFYIKIRI, prise par la Cour d'Appel de Bujumbura, sur demande du Procureur Général près la Cour d'Appel de Bujumbura, en violation des droits les plus fondamentaux de la Défense

Prend acte du rejet du recours exercé devant la Cour Suprême et la saisine, en conséquence, de la Cour Est Africaine de Justice par le Barreau du Burundi et l'Association des Barreaux d'Afrique de l'Est dont l'arrêt est attendu au début de l'année 2015

Demande au Chef de l'Etat du Burundi, au Ministre de la Justice, au Procureur Général de la République et au Président de la Cour Suprême, chacun en ce qui le concerne,

- de tout mettre en œuvre pour que le Bâtonnier RUFYIKIRI puisse à nouveau exercer sa profession
- de faire en sorte qu'il soit mis un terme aux actes d'intimidation et de harcèlement exercés à l'encontre du Barreau du Burundi tels la négation du droit de réunion, la confiscation du bâtiment abritant les locaux de l'Ordre, la mise à l'écart du Barreau lors de la prise de décisions le concernant directement
- d'assurer la défense et la promotion de la profession d'avocat, consacrée par la loi nationale et par les instruments internationaux ratifiés par le Burundi